

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 avril 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

188, boulevard Perron Est

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 12.1

Accepter une marge de recul latérale de la résidence à une distance minimale de 0,30 mètre au lieu des 2 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 8^e jour de février 2016

Céline LeBlanc
Greffière